



















COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Communes de 1 000 à 1 999 habitants de Bretagne

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

73%

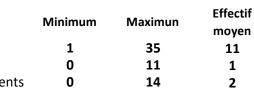
> 233 communes de 1 000 à 1 999 habitants ont transmis leur RSU sur 321 recensées dans la région Bretagne

> 3 117 agents recensés dans ces collectivités dont 2 479 fonctionnaires, 275 contractuels et 363 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

80% des agents sont fonctionnaires







- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ 10 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 75 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

60% d'agents relevant de la filière technique

9 % des contractuels permanents en CDI

Filière	Titulaire Contractuel		Tous	Nbre moyen
Administrative	26%	20%	25%	3
Technique	60%	63%	60%	7
Culturelle	3%	2%	3%	0
Sportive	0%		0%	0
Médico-sociale	5%	4%	5%	1
Police	0%		0%	0
Incendie				0
Animation	5%	11%	6%	1
Total	100%	100%	100%	12

89% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen



Catégorie A Catégorie B Catégorie C



1 11

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67% Hommes

Femmes Fonctionnaires 66% 34% Contractuels 76% Ensemble

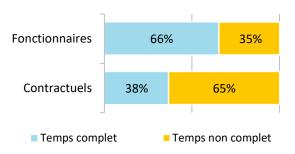
Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 54%

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	54%
Adjoints administratifs	16%
Rédacteurs	5%
Adjoints d'animation	5%
Agents de maîtrise	5%

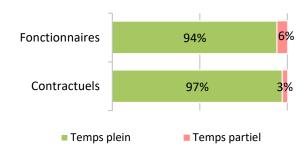
Fiche "Repères" du RSU 2020 1/7

Temps de travail des agents permanents

 66% des fonctionnaires à temps complet contre 38% des contractuels



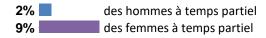
 6% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

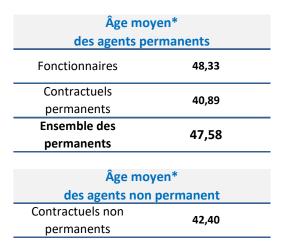
Filière	Fonctionnaires	Contractuels		
Médico-sociale	69%	80%		
Culturelle	58%	83%		
Animation	44%	71%		

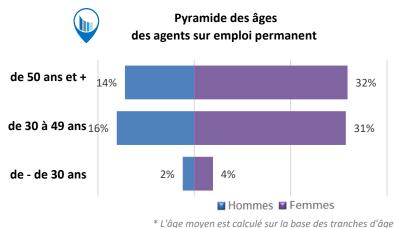
 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

► En moyenne, les agents des Communes de 1 000 à 1 999 habitants de Bretagne ont 48 ans





Équivalent temps plein rémunéré

► En moyenne, 11 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- >9 fonctionnaires
- > 1 contractuels permanents
- > 1 contractuels non permanents

20 716 heures rémunérées en 2020 par collectivité



Catégorie B 1 ETPR
Catégorie C 9 ETPR

Positions particulières

En moyenne par collectivité:

- > Moins de un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de un agent en congés parental

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Fiche "Repères" du RSU 2020 2/7

Mouvements

 En 2020, 2 arrivée d'agent permanent et 1 départ en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au		
au 31/12/2019	31/12/2020		
11 agents	12 agents		

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020					
Fonctionnaires 3 -0,8%					
Contractuels	7	121,8%			
Ensemble	7	5,0%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	53%
Départ à la retraite	22%
Mutation	12%
Démission	5%
Mise en disponibilité	4%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	41%
Arrivées de contractuels	34%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct	8%
Intégration directe	6%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

- Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité
 - 0,1 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,3 % des femmes
 - 0,6 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes
- 3,2 avancements d'échelon par collectivité

 Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 0,4 % femmes et 0,7 % hommes

dont 0,5 % de catégorie C

- Sanctions disciplinaires

12 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 233 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	6
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	42%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol. dégradation, dettes, chèque sans provision)	8%

Fiche "Repères" du RSU 2020 3/7

Budget et rémunérations



Montant moyen - Emplois non

Les charges de personnel représentent 46,67 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	947 576 €	Charges de personnel*	442 236 €	→	Soit 46,67 % des dépenses de fonctionnement
----------------	--------------------------	-----------	-----------------------	-----------	----------	---

^{*}Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

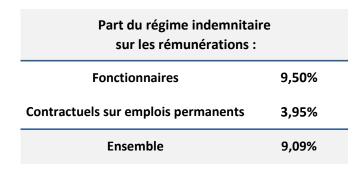
Rémunérations annuelles brutes :	259 213 €	permanents
Primes et indemnités versées :	23 575 €	Rémunérations annuelles
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2 578 €	brutes :
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 940 €	15 000 6
Supplément familial de traitement :	3 048 €	15 099 €
Indemnité de résidence :	61€	

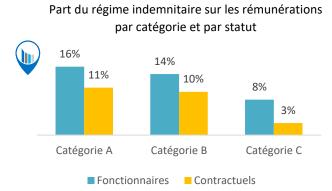
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	42 414 €	29 925 €	32 503 €	23 227 €	25 087 €	19 194 €	
Technique	S		32 193 €	S	23 791 €	20 012 €	
Culturelle		S	28 160 €	S	23 111 €	17 138 €	
Sportive			30 810 €	S	S	S	
Médico-sociale	S	S			24 455 €	21 238 €	
Police			32 994 €		X	S	
Incendie							
Animation			27 628 €	S	22 085 €	20 246 €	
Toutes filières	42 467 €	30 354 €	32 067 €	24 531 €	23 996 €	19 939 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,09 %





- ⇒ 86% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 262 heures en moyenne
- 1% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

25% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Fiche "Repères" du RSU 2020 4/7

X : Données non exploitables

 En moyenne, 17,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 4,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,46%	1,22%	3,23%	0,76%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,83%	1,22%	4,47%	0,85%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,27%	1,39%	4,88%	1,35%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 23,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 1 accident* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- > 1,6 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 88 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moven

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

0,8 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C*
- ⇒ 580 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

0,9 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 123 € Coût par jour de formation : 143 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

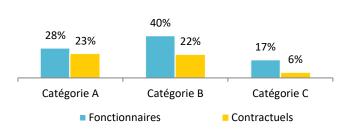
55% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Fiche "Repères" du RSU 2020 5/7

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

 En 2020, 18,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



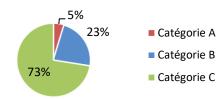
 3 077 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	80 %
Autres organismes	17 %
Frais de déplacement	4 %

 8 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



 Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

- Dan Oliganiania	
CNFPT	58%
Autres organismes	39%
Interne à la collectivité	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant moyen par bénéficiaire	169€	236 €

L'action sociale des collectivités

24% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

56% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

9% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

64% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

Jours de grève

7% de collectivités concernées par des jours de grève

Fiche "Repères" du RSU 2020 6/7

- Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019
- ²Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 3 février 2022

Fiche "Repères" du RSU 2020 7/7